

Les Canadiens peuvent être fiers de leurs compatriotes qui œuvrent dans le domaine scientifique au pays. Ils ont fait connaître avantageusement notre pays sur le plan international. Tous les députés se doivent d'appuyer les programmes de recherche, non seulement au pays mais dans les nations en voie de développement. On pourrait améliorer le niveau de vie dans le monde par des lois contre la pollution.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je suis bien heureux que Votre Honneur ait pu surmonter sa propension évidente à m'accorder la parole sur le tard, habitude que Votre Honneur acquerra je l'espère sans hésitation.

Je suis heureux d'avoir été invité à prendre part au débat sur le bill. Je félicite le député qui l'a présenté. Le projet de loi traduit à mes yeux l'impression qu'ont beaucoup de Canadiens aujourd'hui, que la pollution prend sa source à l'extérieur, en dehors de notre surveillance et que l'ensemble des Canadiens doit lutter contre elle en raison de l'ampleur du désastre possible. Le Canada n'est pas une puissance maritime. Nous avons bien peu de navires. Mais nos fonds marins sont immenses et nos littoraux étendus, et la navigation est considérable dans nos eaux et le long de nos côtes.

Depuis la présentation du bill à l'étude par le député, on a connu bon nombre de désastres. Celui de l'*Arrow*, survenu récemment, a été mentionné. On dépense des sommes considérables pour dépolluer les endroits atteints. Une partie des frais de dépollution doivent être assumés par le pays, étant donné sa nature, mais la plus grande partie devrait être payée par les industries qui polluent nos eaux. Les habitants de l'Afrique occidentale ont été en proie à un problème auquel ils ne pouvaient remédier. L'attention du monde entier s'est concentrée sur le naufrage du *Torrey Canyon*. Des désastres comme celui-là ne posent pas un problème d'ordre régional. Il y en a également eu un au large de la côte de la Californie. Quand des catastrophes comme celle-là se produisent, la région où elles ont lieu doit être indemnisée.

J'ai écouté avec intérêt l'orateur précédent, qui a parlé de tout, sauf du projet de loi. Le projet de loi est de portée restreinte. Le député a soulevé beaucoup d'aspects importants. Il a dit entre autres que nous commençons seulement à mettre au point les méthodes, les moyens et les recherches nécessaires pour pouvoir donner l'exemple lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes posés par de tels désastres.

● (5.50 p.m.)

La catastrophe survenue sur la côte ouest et qui a incité le député à présenter le bill [M. Hopkins.]

était relativement minime. L'accident de l'*Arrow* ne saurait être placé dans cette catégorie. Le prochain accident sera peut-être quatre ou cinq fois plus sérieux. Toutes nos ressources seront nécessaires pour remédier à cet état de choses, y compris le matériel qu'il faudra pour limiter les dégâts à une zone aussi réduite que possible et pour dépolluer les lieux avant que les dégâts n'aient atteint leur maximum.

Aujourd'hui, nous sommes probablement beaucoup plus en mesure d'accepter une mesure pareille que nous l'étions auparavant, alors que mes honorables amis avaient présenté plusieurs amendements animés par une même intention générale. J'espère bien que cette proposition sera soumise à l'examen du comité des transports. Tous les Canadiens reconnaissent un grand mérite au ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) pour la façon dont il a usé de ses pouvoirs au maximum en vertu des lois existantes afin de combattre ou de prévenir la pollution dans les zones qui relèvent de sa compétence. Nous espérons que le ministre des Transports (M. Jamieson) pourra exercer un contrôle analogue à la suite de la modification de nos lois.

Je ne suis pas sûr que l'on puisse le faire en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, ni même exactement de la façon proposée, mais les audiences du comité établiront sans doute les rouages grâce auxquels les mesures législatives pourraient réaliser ces objets. Le ministre aurait le pouvoir d'exiger que la compagnie en cause entreprenne les opérations nécessaires de dépollution, ou alors que la nation tout entière s'en charge, mais que l'usager en supporte le coût. Le Canadien moyen qui s'intéresse à ce problème sera extrêmement déçu si le gouvernement, par l'entremise de ses partisans, étouffe aujourd'hui cette mesure au lieu de la laisser aller au comité ou elle pourrait être entendue favorablement.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le contrôle de la pollution. C'est un sujet qui retient de plus en plus l'attention des Canadiens. Si le courrier des autres députés ressemble tant soit peu au mien, il ne se passe pas de jour qu'ils ne reçoivent des lettres émanant de citoyens qui s'inquiètent et qui demandent quelles mesures on prend pour contrôler la pollution. Je félicite donc le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) d'avoir proposé un amendement au bill afin de nous aider à venir à bout d'un problème qui a été porté à son attention par la force des choses, dans sa propre localité.